

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 25 octobre 2016

### Présents :

**MMES** Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Marie-Laure CHEVALLIER –  
– Catherine FAIVRE – Isabelle GEINDRE – Monique HERVÉ – Berthe-Ange  
LAUDET – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE  
**MM.** Antoine FATIGA – Christophe GERBELOT – Olivier MARMET – Alain  
PONCET – Julien ROUTIN – Bruno STELLIAN – Laurent TOCHON – Régis VION

### Absents :

Hauda ARAB donne pouvoir à Brigitte BOCHATON  
Pierre-Louis BESSON donne pouvoir à Bruno STELLIAN  
Isabelle DAILLE-JACQUETIN donne pouvoir à Claire PRESCHOUX  
Franck EGARD donne pouvoir à Séverine SUCHERE  
Laurence FRAN CART donne pouvoir à Charlotte MONEL  
Alexandre GARIN donne pouvoir à Alain PONCET  
Mathias LEBLOIS donne pouvoir à Isabelle GEINDRE  
Julien BOURGEOIS  
Patrick NICOLLET

**Brigitte BOCHATON** invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Antoine FATIGA**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité

### ORDRE DU JOUR

1. **Chambéry métropole : avis sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGD)**

**Madame le Maire** rappelle qu'il s'agit d'appliquer l'article 97 de la Loi ALUR en simplifiant les démarches des demandeurs de logement, en effectuant un lien entre les politiques locales de l'Habitat et les politiques d'attributions grâce à la mise en place d'un PPGD en se munissant d'un outil performant pour la mise en œuvre de cette réforme avec le SNE Système National d'Enregistrement de la demande, en créant la

Conférence Intercommunale du logement qui a vocation à piloter et coordonner l'ensemble des dispositifs d'attribution.

Une intervenante de Chambéry métropole, **Julie Granier**, responsable du Pôle Habitat, présente ensuite le projet de PPGD que chaque conseiller a reçu en amont. Il concerne la gestion des demandes et des attributions de logements sociaux, la simplification pour les demandeurs, le droit à l'information...

Afin d'améliorer la lisibilité et le fonctionnement des attributions de logements sociaux, une réforme importante a été instaurée avec la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi « Lamy ») qui dote les EPCI de nouvelles responsabilités en matière de gestion des demandes et d'attribution de logement social :

- La Conférence intercommunale du logement (CIL)

La conférence intercommunale du logement est l'instance de pilotage chargée de définir les orientations en matière d'attribution de logements et de mutations dans le parc social, qui sont traduites au sein du document cadre, puis mises en œuvres par le biais de conventions.

Co-pilotée par le président de la communauté d'agglomération et le préfet de département, la conférence est constituée des maires des communes membres, de représentants des organismes titulaires de droit de réservation, des bailleurs sociaux, d'organismes agréés pour la maîtrise d'ouvrage d'insertion, d'associations d'insertion ou de logement des personnes défavorisées, d'associations de locataires, de représentants locaux d'associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement. Il s'agit d'une instance de pilotage (maires, bailleurs sociaux, Entreprise Habitat...) installée depuis avril et qui valide les orientations qui doivent être traduites dans 2 documents : le document-cadre et le PPGD.

- Le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

Tout EPCI doté d'un PLH approuvé doit élaborer un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur.

Ce plan définit les orientations destinées à :

- assurer une gestion partagée des demandes de logement social en mettant en commun les demandes et les pièces justificatives, les informations relatives à la situation des demandeurs et le traitement de leur dossier,
- satisfaire le droit à l'information des demandeurs sur tout le territoire, en harmonisant et en complétant les informations qui leur sont délivrées par les lieux d'accueil,
- organiser collectivement le traitement des demandes de logement des ménages en difficulté,
- favoriser les mutations.

A l'issue des travaux menés dans le courant du premier semestre 2016, au travers de réunions du comité de pilotage, du comité des maires et de groupes de travail, la

conférence intercommunale du logement réunie le 8 juillet 2016, a validé les orientations stratégiques en matière d'attribution de logements sociaux et pris connaissance du projet de plan partenarial.

**Julie Granier** précise que dans toutes les mairies, il faut pouvoir donner une 1<sup>ère</sup> information au demandeur, proposer des entretiens avec les élus... Le traitement de la demande sera fait à partir d'un dispositif de gestion partagée. Le PPGD est une feuille de route donc ce n'est qu'une étape, des groupes de travail sont constitués pour la suite. Les demandes de logements représentent plus de 4000 demandes, dont les mutations.

Par 24 voix pour et 1 abstention (**Laurence Francart**), le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGD), commenté en séance.

## **2. Chambéry métropole : signature de l'avenant n°1 à la convention entre Chambéry métropole et notre commune pour l'entretien courant de nos voiries d'intérêt communautaire**

**Alain Poncet** rappelle que compte-tenu de la réflexion en cours sur la compétence voirie d'une part et du contexte budgétaire d'autre part, Chambéry métropole a proposé à partir de 2016 de figer le reversement annuel aux communes sur les montants de l'année 2015 et donc de ne plus appliquer d'indexation basée sur l'indice du coût de la main d'œuvre. Ainsi, le versement 2016 est identique à celui de 2015 soit 3 942.06 €.

**Antoine Fatiga** et **Catherine Faivre** trouvent gênant cet avenant qui fige la dotation alors que nous sommes en période de baisse des recettes. Nous sommes dans l'effet ciseau tant dénoncé. D'un côté l'Etat baisse les dotations aux collectivités et d'un autre l'Etat ou d'autres collectivités font peser plus de dépenses aux communes. Cela ne peut durer.

**Brigitte Bochaton** répond que c'est une période transitoire.

Par 23 voix pour et 2 contre (**Antoine Fatiga** et **Catherine Faivre**) le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à signer l'avenant n°1 à la convention entre Chambéry métropole et la commune pour l'entretien courant des voiries d'intérêt communautaire.

## **3. Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor pour 2016**

**Bruno Stellian**, comme chaque année, annonce l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor, calculée sur la moyenne des dépenses communales des 3 dernières années et soumise aux conseillers municipaux.

Le décompte établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16/12/1983 fait apparaître une indemnité brute de 632.82 € et 576.78 € nette (après précompte CSG, RDS, 1% solidarité).

**Brigitte Bochaton** ajoute que les délais de traitement des mandats et des titres en trésorerie se sont améliorés cette année, la commune est très bien suivie par **Madame Moreno** notamment en ce qui concerne le passage à la facturation électronique au 01/01/2017 mais aussi au niveau des régies communales.

A la question « n'est-ce pas là le travail normal du receveur municipal ? », **Séverine Suchère** rappelle que l'activité de conseil du comptable public est une activité accessoire qui est réalisée en plus de ses missions classiques et en dehors de ses heures de travail.

Par 14 voix pour une attribution à 100% de la somme proposée (**Hauda Arab, Pierre-Louis Besson, Brigitte Bochaton, Bernadette Bugnet, Franck Egard, Catherine Faivre, Antoine Fatiga, Christophe Gerbelot, Olivier Marmet, Julien Routin, Bruno Stellan, Séverine Suchère, Laurent Tochon, Régis Vion**), 9 voix pour une attribution à 50% de la somme proposée (**Marie-Laure Chevallier, Isabelle Daille-Jacquelin, Laurence Francart, Alexandre Garin, Isabelle Geindre, Berthe-Ange Laudet, Mathias Leblois, Alain Poncet, Claire Preschoux**) et 2 voix contre l'attribution d'une indemnité de conseil (**Monique Hervé et Charlotte Monel**), le Conseil Municipal décide d'allouer une indemnité de conseil brute à 100% de la somme proposée soit 632.82 € et 576.78 € nette (après précompte CSG, RDS, 1% solidarité) au comptable du Trésor pour 2016.

#### **4. Décision modificative n°1**

**Bruno Stellan** informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative budgétaire permet de tenir compte des évènements imprévus de toute nature. Celle-ci est nécessaire pour 3 points :

- En investissement :
  - remboursement de dégrèvement de la taxe d'urbanisme : le nouveau dispositif en matière de fiscalité de l'aménagement est entré en vigueur le 01/03/2012, il s'applique aux constructions antérieures à cette date destinées à recevoir une affectation d'assistance, de bienfaisance, de santé, d'enseignement ou culturelle, scientifique ou sportive. L'assistance doit être entendue au sens d'aide physique ou intellectuelle à des personnes malades. Ce remboursement concerne la construction en 2009 du bâtiment de 26 chambres par le Clos Saint Joseph. Nous devons donc rembourser 13 497.19 € à l'État qui a lui-même déjà versé cette somme aux intéressés. A prendre sur les dépenses imprévues (022) et à mettre à l'article 10223 sur la section investissement.
  - changement d'imputation pour travaux Bas de Jacob. Les crédits ont été portés au BP à l'article 2152 (travaux de voirie) mais doivent être à l'article 2041512 (subvention d'équipement à un groupement de communes) car nous versons cette somme à Chambéry métropole, en section investissement.

- En fonctionnement :
  - le paiement du FPIC : 30 000 € ont été budgétés or le montant réel (reçu le 05 septembre 2016) est de 33 544 €. Il faut donc prendre les 3 544 € en dépenses imprévues (022) et les mettre à l'article 73925 sur la section fonctionnement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1.

### **5. Demande de subvention à la CAF pour travaux d'aménagement Tom Pouce : fourniture gratuite des repas et des couches**

**Alain Poncet** annonce que depuis plusieurs années, la CAF demande aux collectivités de fournir gratuitement aux familles les couches et les repas dans les structures petite enfance.

Pour ce faire, les locaux doivent être réorganisés avec la création d'une cuisine et l'aménagement d'un lieu de stockage des couches.

La commune a fait réaliser par l'architecte ayant conçu le dernier agrandissement de Tom Pouce, un diagnostic de l'existant et des besoins conformément à la législation.

3 scénarii ont été présentés, sachant que la commission travaux propose de retenir le scénario 3 puisque seul compatible avec les recommandations de la CNAF, recommandations qui pourraient rapidement se transformer en obligations.

Le montant des travaux estimé est de 92 264 € HT, honoraires de maîtrise d'œuvre compris.

La CAF pourrait participer à hauteur de 3 700 € par place avec un maximum de 80% du montant. Cela représenterait environ 73 811 € mais **Alain Poncet** rappelle que ce n'est pas une obligation, la CAF doit statuer.

Le scénario n°3 du projet est projeté en séance et commenté par **Alain Poncet**. L'enveloppe globale est de 92 264 €. Cela permettrait également de changer les sols pour les remettre en état ainsi que la peinture car ce sont des chantiers qui seraient à programmer d'ici 2 ou 3 ans environ. La fourniture des couches et des repas, personnel inclus, coûte environ 30 000 € par an en fonctionnement mais la PSU réglée par la CAF à la commune sera réévaluée ; restera alors à la charge de la commune environ 17 000 € de fonctionnement.

**Alain Poncet** ajoute que les travaux commenceront les 15 derniers jours de juillet en fonction de la baisse des effectifs, puis qu'ils nécessiteront la fermeture de la structure pendant 3 semaines en août.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF pour travaux d'aménagement Tom Pouce : fourniture gratuite des repas et des couches.

## 6. Rapport d'activités 2015 de Chambéry métropole

**Madame le Maire** rappelle l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi n° 99-586 du 12/07/1999 qui prévoit que Madame le Maire communique chaque année, en séance publique, le rapport retraçant l'activité de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale auquel la commune est adhérente.

La commune de Jacob-Bellecombette est membre de la communauté d'agglomération de Chambéry métropole. En application des dispositions susvisées, son rapport d'activités 2015 a été précédemment adressé aux conseillers municipaux. Il est discuté en séance.

**Antoine Fatiga** signale qu'il serait intéressant de débattre sur des thématiques importantes en amont comme par exemple : l'agence économique, la fusion avec les Bauges et ses impacts financiers...

**Brigitte Bochaton** répond que d'autres thématiques seront à débattre comme le PLUi mais la fusion avec les Bauges va tout remettre en question. A ce sujet, il existe bien un tableau comparatif avant les Bauges/après les Bauges mais qui n'est pas abouti, notamment au niveau de la fiscalité donc dès que le projet aura avancé, il y aura une présentation en Conseil Municipal.

## 7. Informations diverses

- **Brigitte Bochaton** fait un point sur l'avancement du dossier complexe de vidéoprotection car certains s'impatientent puisque ne voyant rien d'installé à ce jour. Lors du budget primitif en mars, nous avons inscrit la somme de 26 490 € en investissement, comme 1<sup>ère</sup> tranche d'installation de caméras sur la commune et plus précisément, en priorité, aux abords des écoles.

Ces installations font suite aux préconisations de la Police Nationale qui a réalisé pour la commune un dossier préalable à toute installation.

Parallèlement, la commune monte un dossier de demande de subvention auprès de l'État, au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance). Pour ce dossier très complexe, la commune a fait appel à une assistance à maître d'ouvrage, en missionnant le cabinet Thévenet Consultants dont c'est le métier et qui intervient déjà sur plusieurs communes de l'agglomération et aussi sur le dossier de CSU (Centre de Supervision Urbain) de Chambéry.

Il faut savoir que tout projet de vidéo urbain doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'exploitation délivrée par la Préfecture, avant de pouvoir prétendre à l'obtention d'une subvention d'État (FIPD), dossier lui aussi traité par la Préfecture via la Commission Nationale de vidéoprotection qui se réunit 3 fois par an.

Nous sommes actuellement en discussion avec la Préfecture qui impose que l'entreprise qui doit mettre en œuvre la vidéoprotection soit choisie avant d'instruire le dossier de demande de subvention, ce qui implique de lancer un

marché public, de choisir l'installateur... avant de savoir si la commune pourra bénéficier d'une subvention et son montant.

Nos dossiers de demandes d'agrément et de subvention sont prêts, nous attendons après les services de la Préfecture.

Le Conseil Municipal propose de délibérer dès ce soir pour le cas où une délibération serait nécessaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à signer tout document relatif aux dossiers de demandes de subvention sur la vidéoprotection.

- **Brigitte Bochaton** rappelle aux conseillers municipaux la réunion de quartier les hauts de la commune aura lieu le 14/11 à 18h30.
- **Brigitte Bochaton** annonce les nouveaux horaires de la Mairie à compter du 01/01/2017 :
  - Ouverture au public lundi matin
  - Fermeture le samedi matin (peu de besoins servis et au niveau sécurité, il n'y avait qu'un seul agent)
  - Ouverture les mardi et jeudi à partir de 12h45
- **Charlotte Monel** est déçue qu'aucun conseiller municipal ne se soit déplacé pour le dernier spectacle organisé par le comité des fêtes Tam-Tam.
- **Claire Preschoux** annonce que comme l'an dernier, le téléthon est reporté en janvier, le 21. Une réunion de préparation aura lieu le 22/11. Des billets de tombola seront proposés à la vente au prochain Conseil Municipal. La Braderie de l'Amicale des écoles aura lieu le 06/11 et le prochain spectacle du comité des fêtes avec le Grenier de la Chanson aura lieu le 20/11.
- **Alain Poncet** signale que d'ici 5 semaines environ, tous les candélabres devraient fonctionner.
- **Antoine Fatiga** informe les conseillers municipaux que 4 bureaux de poste sur Chambéry sont menacés de fermeture dont notamment le Biollay et Barberaz. La Poste attendait un retour de Jacob-Bellecombette.  
**Brigitte Bochaton** répond qu'aucun courrier n'a été reçu en Mairie mais qu'en allant à la poste, elle a été informée par la postière. De ce fait, elle en a parlé à **Alois Chassot**, élu chambérien, pour qu'il intervienne car ce service de proximité intéresse de nombreuses personnes : 6 000 habitants au Biollay, 4 000 à Jacob-Bellecombette mais aussi à Montagnole, Saint Cassin, Cognin...
- **Brigitte Bochaton** signale que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 13 décembre.

La séance est levée.